

Décision

Générale

colonial

Décision n° 61/65/SPCG accordant des frais d'équipement et de séjour aux délégués du Territoire aux cérémonies du 14 juillet 1961 à Paris

n° 61/65/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mai 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une somme de trente cinq mille francs Djibouti (35.000 FD) Répresentative des frais d'équipement et de séjour en Métropole est accordée à chacun des délégués du Territoire aux cérémonies du 14 juillet 1961 à Paris dont les noms suivent : MM. Ali Warki, Djamzf Ahmed, dit Awali. Ces dépenses, exclusives de toutes autres 1 indemnites, sont imputables au Budget du Service local pour l'exercice 1961, chapitre 21.

article 4

paragraphe 2, rubrique 10 (Dépenses politiques).